

« Il résulte de cette manière de faire que l'étudiant dans la clinique n'a pas le moindre contact ni avec le professeur, ni avec les aides, ni avec le malade. Il lui faut, pendant un certain temps, assister aux visites du matin, être attaché à ces services hospitaliers pour acquérir la routine de la pratique. C'est ce qu'on appelle le stage.

« L'esprit scientifique libre aspirant toujours à un plus haut degré de perfectionnement, comme nous le voulons chez les Allemands, ne se cultive pas par la méthode française. Le métier, la science et l'art y sont séparés au lieu de croître ensemble reliés par l'organisation des études. »

On a beaucoup écrit, dans ces derniers temps, sur les institutions médicales allemandes, et les Français n'ont qu'à parcourir, avec les journaux périodiques, divers rapports officiels pour se déclarer au courant. Ces documents vrais et corrects appuyés par la traduction des règlements universitaires seraient parfaits, si la question était de savoir combien l'arbre a de branches sans s'inquiéter des fruits qu'il produit.

Que par une hypothèse heureusement irréalisable, on suppose l'organisation enseignante de n'importe quel pays installée chez nous, nos étudiants seront-ils plus instruits parce qu'ils le seront autrement?

Une convention traditionnelle, dont un avenir lointain nous délivrera, veut que l'Université forme un corps compacte dont chacune des Facultés représente seulement un des membres. La réglementation s'impose uniforme dans la lettre, disparate au fond. Cette unité mystique de l'Université a gardé en Allemagne son autorité presque légendaire; à la surface ses cinq catégories d'étudiants sont régies par le même code, au fond ils ne se ressemblent pas plus que les ménages d'une même maison.

En France, les écoles de nouvelle création ont rompu avec le passé, et en dehors des Universités on compte des institutions de premier ordre vouées surtout aux études scientifiques. Il en est ainsi dans toute l'Europe. La médecine a la malechance

d'être vieille comme le monde, contemporaine de la littérature et de la théologie; à ce titre, son absence du cadre universitaire déparerait le tableau. Et cependant la langue populaire, toujours pleine de bon sens, continue à préférer le nom d'École de médecine à celui de Faculté.

Nos entraves les plus assujettissantes tiennent à des assimilations sans profit avec des Facultés sans droit et sans devoirs similaires. Il arrive de là qu'astreints à la discipline commune, nous lui échappons incessamment, en Allemagne aussi bien qu'en France: et celui qui raisonne d'après les textes de loi court le risque d'être toujours à côté de la vérité pratique.

Les relations des professeurs en médecine avec les étudiants ne sont en réalité familières qu'aux deux parties prenantes. L'élève est obligé au stage, le professeur de clinique fait un enseignement mi-partie d'amphithéâtre, mi-partie au lit du malade. Quel autre que l'assistant expérimenté sait comment s'accomplit cette tâche multiple? Quel article du règlement a jamais pu renseigner personne? Au faire et au prendre je suis convaincu que notre méthode d'enseignement clinique est supérieure à toutes les autres, mais comment arriverais-je à faire partager mes convictions? La seule manière de juger la méthode est de comparer les effets avec ceux que donnent d'autres procédés. Jamais on n'instituera ces concours entre les étudiants en médecine de l'Europe, et chacun, suivant son caractère plutôt que par une constatation impossible, approuvera, critiquera, blâmera, quitte dans l'avenir à modifier sans plus de raison les idées ayant cours. Qu'on renonce enfin à dire: tout est à refaire, et qu'on s'instruise avant de réformer.

Deux des institutions foncières de notre enseignement médical appellent un examen comparatif avec celles de l'étranger: les examens probatoires et le mode d'accession aux dignités médicales.

La loi reconnaît que la pratique de la médecine exige des garanties sociales. Dans les pays les plus chatouilleux en fait de liberté, la médecine n'a pas des allures si indépendantes qu'on

mais le jour où l'esprit de corps et la satisfaction d'avoir réuni les suffrages de ses collègues auront disparu, il s'en faudra que l'autorité, ou pour mieux dire la *qualité* des examinateurs s'accroisse. Examiner n'est pas seulement une tâche délicate, mais c'est une besogne pénible et déplaisante. Quant à lui, il déclare que si l'examen ne constituait pas une partie essentielle de ses devoirs de professeur, il ne voudrait pas en accepter la charge et s'empresserait de se soustraire à la plus lourde et la plus onéreuse des obligations.

Les examens sont un mal nécessaire, et après tout ne s'élèvent pas au-dessus des chances d'une loterie. Les mauvais côtés s'effacent d'autant plus que l'élève, au lieu du hasard de l'inconnu, est soumis au jugement de ses maîtres. Être préparé par un homme et examiné par un autre a plus d'inconvénients aventureux que de profits. En somme, l'examen a des bénéfices à titre comminatoire sans arriver à la certitude des décisions motivées.

En dehors de l'examen banal, il existe une autre collation de grades, presque la seule qui mérite ce nom. L'étudiant s'élève, à chaque période de sa vie scolaire, au-dessus du niveau de ses camarades, ou se résigne à la condition commune jusqu'au jour où le privilège de la pratique lui sera conféré.

A ce point de vue, notre organisation est sans analogue; l'élève a d'avance un objectif assigné à ses ambitions croissantes; des fonctions de plus en plus relevées lui sont réservées depuis l'externat jusqu'à l'agrégation. Les échelons, dans ce pays de libre étude, sont mesurés à l'égal des degrés d'un thermomètre.

L'instrument à l'aide duquel se graduent les aptitudes est, au jugé de l'opinion, non moins rigoureux que celui qui nous est fourni pour la chaleur; c'est le concours.

Le concours est, en France, une de ces institutions que la critique n'ose effleurer par crainte de soulever des orages. On pourrait partager les médecins en deux catégories qui représenteraient les vrais croyants et les schismatiques, tant la confiance

dans le concours a pris les proportions d'une foi religieuse.

Comment se fait-il que les étrangers, ceux qui sont mieux que Billroth au courant de nos institutions, n'ont jamais songé à nous envier une si infaillible méthode. Personne n'en ignore, et personne non seulement n'en profite, mais ne parle même d'en user. J'ai lu, avec une curiosité qui tenait du devoir, la plupart des travaux publiés à l'étranger sur l'enseignement médical, j'en suis encore à trouver un auteur qui se soit fait le promoteur ardent ou même sympathique du concours.

A quoi tient cette indifférence? Supposer un oubli serait absurde, une opposition appellerait la discussion, un doute provoquerait des expériences. Rien que le mutisme. Un pareil parti pris m'a profondément touché. J'ai vu des médicaments nationaux ne pas dépasser les confins d'une contrée, des théories à autorité limitée, mais à la longue les frontières s'abaissaient. Or, voilà longtemps que le concours règne chez nous, et il est encore à espérer sa première conquête au dehors.

Pour qu'il en soit ainsi, il faut, et c'est la vérité, que les immenses bénéfices du concours soient compensés par des défauts graves. Les deux faces du problème existent: nous nous sommes attachés à la bonne, les étrangers n'ont envisagé que la mauvaise.

La France est le dernier pays où le concours ait besoin d'un plaidoyer en sa faveur: les arguments à l'encontre sont peut-être moins familiers.

A partir de sa première inscription ou de son immatriculation, l'étudiant se prépare à acquérir un droit sans se représenter parallèlement un devoir. Externe, il a conquis le titre qui lui assure un privilège imprescriptible; interne, prosecteur, assistant d'un service quelconque, il ne doit rien qu'à lui-même. Le jury qui l'a nommé a accompli une nécessité de justice, le chef qu'il a choisi, plutôt qu'il n'a été choisi par lui, n'est qu'un chef provisoire. On aurait autant d'efforts à réaliser pour déplacer l'élève que le maître. Ne sont-ils pas, à des degrés différents de la hiérarchie, fils au même titre de leurs

œuvres? Il s'établit ainsi un parallélisme, mais pas une subordination.

Dans la pratique, les qualités de l'homme corrigent la roideur des institutions sans en supprimer l'esprit. Nous vivons côte à côte avec nos auxiliaires, dans des relations rarement troublées, souvent intimes, en vertu d'un mutuel compromis. L'on évite de commander parce que cette accointance sans solidarité, sans discipline, n'est pas productrice. Les observations des malades ne sont recueillies qu'à la condition d'être dictées, et quand, dans un journal de médecine, on trouve publiée quelque leçon du chef de service, c'est plutôt un élève libre que l'assistant qui prend à cœur de la reproduire.

Il arrive de là que les maîtres ont de jeunes compagnons au lieu de compter des élèves, au grand détriment des uns et des autres. Que ceux qui trouvent que j'exagère se tiennent pour des gens favorisés.

A un plus haut échelon, le concours use les meilleures volontés. A mesure que le nombre des concurrents se multiplie et que proportionnellement les chances décroissent, le travail devient plus étroit. On prendra ses franches coudées et ses allures originales le jour où on aura touché le but; mais la course est longue, elle épuise. On a vécu dix ans, douze ans et au delà, répétant ses programmes et renouvelant ses conférences, le succès invite au repos.

C'est avec un regret sincère que je vois des générations d'hommes distingués, supérieurs par l'instrument et par l'acquit, s'éteindre dans une culture égoïste.

Notre publicité médicale, avec les qualités que je sais à nos jeunes collègues, aurait peu de rivales au monde. L'*Encyclopédisme* (*venia sit verbo*) ne porte pas fruit, c'est un sol admirablement préparé, où on n'a oublié qu'une chose : y semer de la graine.

Nier ces côtés périlleux, c'est, à mon avis, nier l'évidence. Ils ont frappé, sciemment ou non, les médecins étrangers, et par là s'explique leur froideur et même leur répugnance.

Étendre le concours au delà de ses limites actuelles serait un malheur; le restreindre est encore plus impossible, tant il a de méritantes vertus. Faut-il se résoudre à tenir en main la balance, suivant de l'œil chaque plateau qui s'élève ou qui s'abaisse? Je n'ai rien moins que la prétention d'édicter une loi suprême; je crois qu'on peut davantage sans pouvoir beaucoup mieux, mais je demeure convaincu que les améliorations ne dateront que de l'heure où le concours, au lieu d'être l'idéal au-dessus des critiques, sera discuté sévèrement. On a si ardemment vanté le pour, qu'il devient opportun d'étudier le contre. La première condition de tout perfectionnement est de ne pas admettre à la légère la perfection.

Mon désir est, dans un article ultérieur, de revenir sur la théorie et la technique des examens, de rechercher les améliorations à apporter aux concours, et, sans excéder les limites de la plus modeste causerie, d'envisager l'organisation de la profession.

(Archives générales de Médecine, 1876.)

veut bien le faire croire, ou s'il en est ainsi, tant pis pour les malades plutôt que pour les médecins. Que les charlatans et les ignorants soient dispensés d'une pénalité, on comprend qu'à leur avis la mesure est irréprochable, mais partout, aussi bien sous le régime du *Medical Act* que sous celui du *Gewerbe Ordnung*, il existe une corporation médicale patentée, privilégiée et ayant acquis par de sérieuses épreuves son droit à la confiance. L'Amérique n'échappe pas plus que les autres nations à cette nécessité. Si ce n'est pas l'État, c'est l'école qui affirme la valeur du titre et lui imprime sa *marque*. La corporation est aussi jalouse qu'ailleurs de ses prérogatives. Qu'on ouvre le premier journal de médecine américain, et on verra jusqu'à quel point le diplôme est de valeur étroite.

Parmi ceux qui prétendent à l'exercice de la médecine comme parmi les médecins ayant titre, il existe une hiérarchie qui se dessine dès le début des études, et qui, dans notre association limitée, représente les subordinations obligées de toute société humaine.

Dè là deux ordres de candidature : l'un n'ayant pour objectif que d'acquérir le droit commun à la pratique, ou à défaut du droit écrit celui que consacre l'opinion; l'autre, plus ambitieux, visant, outre l'autorisation, l'obtention de titres supérieurs. Au premier répondent les examens; au second répond, chez nous d moins, le concours.

Il serait sans avantage d'exposer ici les formules connues des examens à l'étranger, soit que les Universités, que des corps privilégiés ou que l'État en prenne charge.

Tout a été dit sur ce sujet, et il est facile, quelque sentiment qu'on adopte, d'avoir raison parce que personne n'est en mesure de garantir où réside la vérité.

Il ne s'agit pas, en effet, d'estimer l'efficacité probable des institutions, mais de juger les résultats. Tant valent les produits, tant vaut le mode de production, en médecine comme en toutes choses. Or, l'étudiant ne représente pas plus le médecin que l'enfant ne représente l'homme. L'avenir de son savoir dépend

pour une part de ce qu'il a appris à l'école, mais pour une autre des aptitudes qu'il a acquises, et que l'exercice de la profession développera. On trouverait chez nous, comme aux lycées, des forts en thème ayant donné prématurément le plus clair de leur travail intellectuel, à côté de natures moins hâtives et qui se réveillent. Cette valeur *instrumentale* échappe à tout contrôle, et le degré de culture des médecins n'est pas mesurable.

Chaque pays peut ainsi affirmer sa supériorité ou avouer son infériorité, suivant que les côtés orgueilleux ou les humbles dominant dans le caractère national.

Un chirurgien célèbre, le D<sup>r</sup> Lister, me paraît avoir donné un aperçu pratique et pour ainsi dire la note juste des épreuves probatoires dont l'ensemble se résume dans la collation du grade. Je ne puis résister à la séduction de le citer, tout en ajournant l'étude critique des examens.

On sait que les médecins anglais sont divisés sur l'avantage qu'il y aurait à adopter la pratique allemande en créant un jury unique d'examen au lieu des jurys multiples qui existent actuellement. On n'ignore pas davantage que, chez nous, l'institution d'un jury d'État compte de chauds partisans, et que de bons esprits, remplis d'une vertueuse défiance, espèrent, par la constitution de jurés probes et libres, arriver à résoudre le problème des impartialités scolaires. Les professeurs sont suspects, et pour un peu on ne se fierait qu'à des juges choisis en dehors du corps médical.

Peu m'importe, dit Lister, que beaucoup de portes donnent accès à la profession, pourvu qu'à chacune d'elles préside un portier vigilant. Qui prouve que le portier sera d'autant mieux à son poste qu'on n'aura qu'une porte d'entrée? A Londres, tous ceux qui s'intéressent aux examens médicaux constatent avec regret que plus on s'élève dans la hiérarchie, plus on tend à renoncer à l'enseignement et à déclinier les fonctions d'examineurs. Si on adopte le système de l'examen unique, ce sera bien pis. Jusqu'à présent, on s'est fait honneur d'être examinateur choisi par le collège des médecins ou des chirurgiens;